

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique¹ apparaît très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long de la scolarité obligatoire. Cette disparité se marque selon les formes et les degrés d'enseignement lorsqu'ils sont mis en relation avec le niveau socioéconomique du secteur dans lequel réside l'élève.

Cet indicateur caractérise le public de l'enseignement fondamental et secondaire en 2015-2016 selon l'indice socioéconomique² de ce public (ISE). Il permet d'approcher les disparités socioéconomiques au sein de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, chaque élève se voit attribuer un indice socioéconomique selon son secteur statistique³ de résidence. Cet indice synthétique a été calculé sur base de onze variables⁴ relatives aux caractéristiques socioéconomiques des secteurs statistiques. Plus l'ISE est élevé, plus les élèves sont issus de secteurs favorisés sur le plan socioéconomique. À contrario, plus il est faible, plus les élèves concernés sont issus de secteurs moins favorisés sur le plan socioéconomique. Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'ISE moyen est proche de 0.

Indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire en 2015-2016 (fig. 8.1)

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, l'ISE moyen est de $-0,07$ au niveau maternel et de $-0,02$ au niveau primaire. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, une différence s'observe entre le plein exercice ($+0,07$) et l'alternance ($-0,30$). L'enseignement spécialisé, quant à lui, accueille des élèves issus de milieux moins favorisés puisque, tous niveaux confondus, l'ISE moyen est de $-0,36$.

Il existe une disparité socioéconomique importante entre les formes de l'enseignement secondaire ordinaire. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important (de $0,52$) entre l'indice moyen du premier degré différencié et celui du premier degré commun. Cet écart s'accroît dans le deuxième degré où l'ISE des secteurs de résidences des élèves fréquentant la forme professionnelle est de $-0,32$ alors que dans la forme technique de l'enseignement de qualification, il est de $-0,08$. Dans ce degré, l'ISE moyen est de $+0,19$ pour la forme technique de transition et de $+0,25$ pour la forme générale. Des disparités similaires sont observables au troisième degré où l'ISE moyen s'élève respectivement à $-0,19$, $+0,01$, $+0,26$ et $+0,34$. Ces valeurs sont toutefois supérieures à celles observées dans la même forme au

deuxième degré, ce qui peut s'expliquer par une orientation vers les formes de l'enseignement secondaire les moins réputées ou vers l'enseignement en alternance et par les sorties prématurées qui touchent les élèves issus des secteurs les moins favorisés.

Il existe également une disparité socioéconomique entre les formes de l'enseignement secondaire spécialisé. La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, accueille un public dans la moyenne du point de vue socioéconomique ($-0,03$). Les autres formes accueillent par contre un public moins favorisé, avec un ISE moyen qui s'élève respectivement à $-0,23$, $-0,31$, $-0,39$ dans les formes 1, 2 et 3.

Retard, orientation dans l'enseignement qualifiant et inscription dans l'enseignement spécialisé des élèves de 16 ans selon le décile de leur indice socioéconomique en 2015-2016 (fig. 8.2)

La figure 8.2 permet de visualiser le lien entre l'origine socioéconomique des élèves de 16 ans et le type de parcours qu'ils ont suivi dans l'enseignement. Le retard scolaire, l'orientation vers le qualifiant et l'inscription dans l'enseignement spécialisé ont été identifiés, dans cet indicateur, comme des marqueurs de la différenciation socioéconomique des parcours scolaires. Les élèves de 16 ans⁵ ont été ordonnés selon l'indice socioéconomique de leur secteur de résidence, puis regroupés en 10 groupes de taille équivalente. Chaque groupe constitue un décile. Le premier décile regroupe les élèves des secteurs les moins favorisés. Le dernier décile recense les élèves issus de secteurs les plus favorisés.

Quelle que soit la dimension considérée (retard, enseignement qualifiant, enseignement spécialisé), une présence graduellement plus importante des élèves de 16 ans est observée dans les déciles les moins favorisés. Dans le premier décile, 77 % des élèves de 16 ans sont en retard, 53 % de ces élèves sont dans le qualifiant et 6 % sont dans le spécialisé alors que ces proportions atteignent respectivement 38 %, 20 %, et 1 % dans le décile le plus favorisé.

1 La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique est calculée dans les indicateurs depuis l'édition 2007. Cet indicateur a également été décliné selon le sexe et pour plusieurs années scolaires. Voir à ce propos les éditions 2009 et 2012.

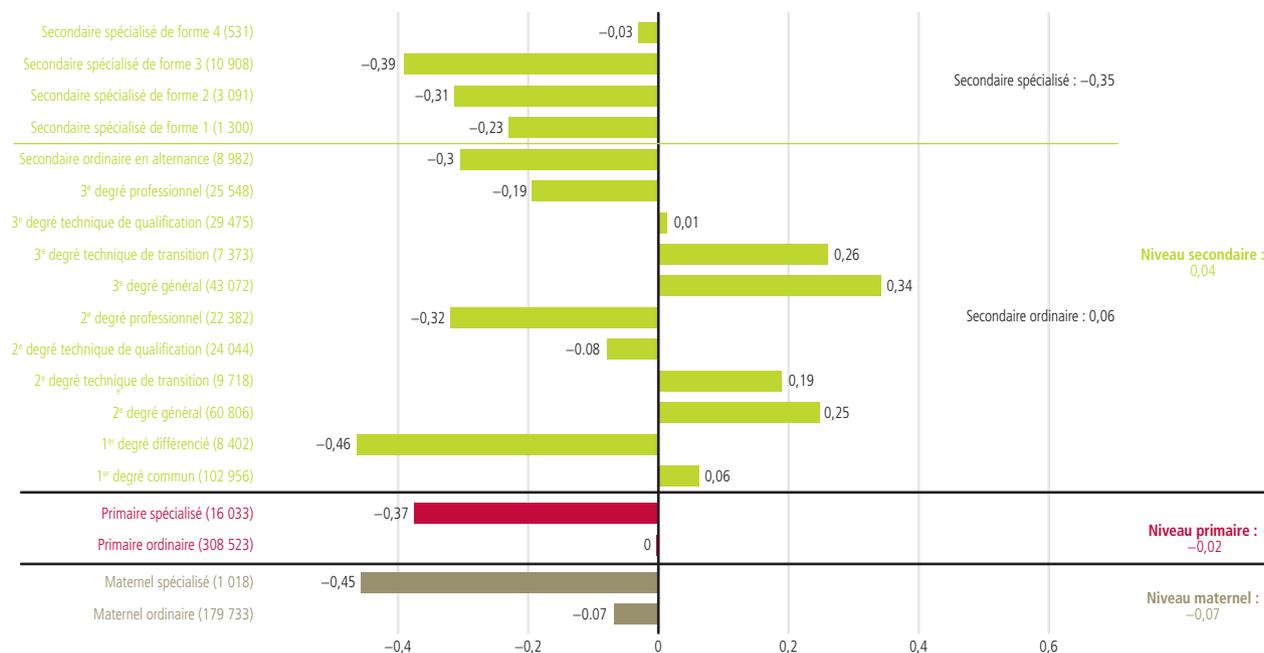
2 Une nouvelle méthode de calcul est actuellement utilisée, mais les données sur lesquelles porte le présent indicateur sont antérieures à cette implémentation.

3 Le secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

4 En application de l'arrêté du 17 juin 2010 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, pour chaque secteur, l'indice composite socioéconomique est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (la dernière année disponible par variable est indiquée entre parenthèses) : (1) revenu moyen par habitant (2006) ; (2) revenu médian par ménage (2006) ; (3) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfant (2001) ; (4) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001) ; (5) part des logements disposant du grand confort (...) / total des logements (2001) ; (6) part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un logement suroccupé (2001) ; (7) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi/femmes de 30 à 60 ans (2006) ; (8) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2006) ; (9) taux de bénéficiaires d'une aide du CPAS donnant lieu à un transfert fédéral (2006) ; (10) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de bas niveau (...) (2003) ; (11) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de haut niveau (...) (2003). La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

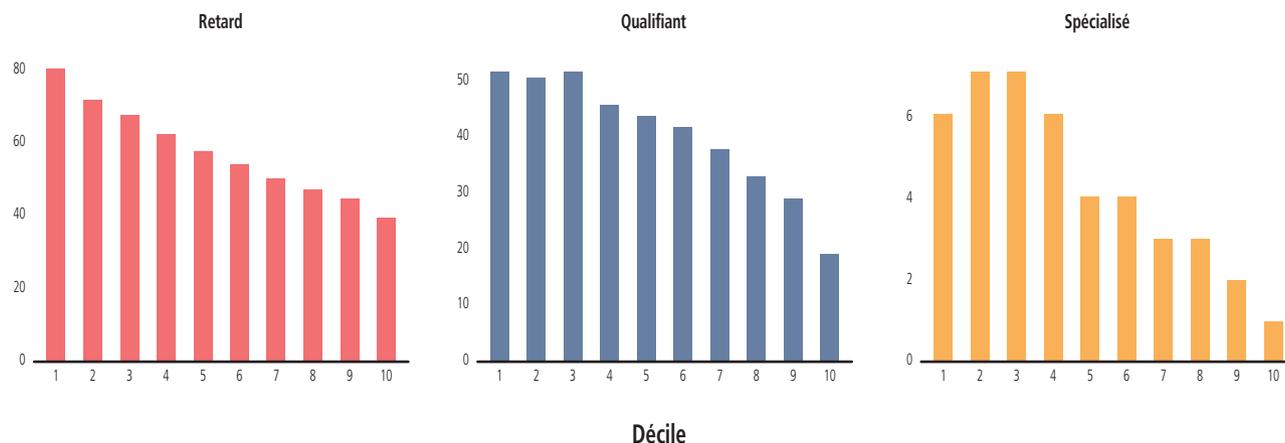
5 Le choix des élèves de 16 ans est justifié par la nécessité d'identifier une population toujours en obligation scolaire, mais suffisamment différenciée quant à leur parcours scolaire et leur position dans le système éducatif.

8.1 Indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire en 2015-2016



En 2015-2016, l'indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de 0, alors que cet indice est de -0,37 pour les secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

8.2 Retard, orientation dans l'enseignement qualifiant et inscription dans l'enseignement spécialisé des élèves de 16 ans selon le décile de leur indice socioéconomique en 2015-2016



En 2015-2016, les élèves de 16 ans sont 77 % à être en retard dans le 1^{er} décile de l'indice socioéconomique (le plus défavorisé) alors qu'ils sont 38 % à être en retard dans le 10^e décile (le plus favorisé).